

Prix Etudiant du Jeu Vidéo Règlement 2011

ARTICLE 1 : PRESENTATION GENERALE

Le Prix Etudiant du Jeu vidéo est organisé par Games-Fed dans le cadre du Paris Games Week 2011 qui se déroulera à Paris du 21 au 25 octobre 2011. L'examen des jeux présentés se déroule entre le 15 octobre 2011 et le 21 octobre 2011. La remise des prix aura lieu le 21 ou 22 octobre 2011 au Parc des Expositions de Paris – Porte de Versailles.

Le Prix Etudiant du Jeu Vidéo valorise les établissements de formation français et leurs élèves en présentant une sélection de projets et en récompensant les créations jugées les plus originales et les plus abouties.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La compétition est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur publics ou privés français et à leurs étudiants inscrits pour l'année scolaire 2010-2011. Les projets de jeux éligibles auront été achevés durant cette année scolaire.

L'auteur peut être un étudiant ou un groupe d'étudiants.

Le projet peut être le fruit de la collaboration entre deux établissements d'enseignement supérieur. Ils sont à renseigner impérativement sur le formulaire d'inscription.

Seront refusées toutes personnes physiques ou morales participant à l'organisation du Prix, du Paris Games Week ou représentant la société Games-Fed ainsi que les familles de ses personnes.

ARTICLE 3 : PRIX

Le Prix étudiant est remis à l'équipe du projet et son établissement de formation suite au vote du Jury.

Le Prix 2011 récompense les projets pour leur aboutissement global, leur « maturité » et leur originalité. Ces valeurs sont évaluées en termes de jouabilité, de gameplay, de graphismes, de traitement du son, d'exploitation du support et éventuellement de scénario, et tout autre élément apporté à l'attention du Jury lors du test et de la délibération.

Le lauréat et école lauréate se verront le cas échéant remettre des cadeaux offerts par les partenaires du Prix.

ARTICLE 4 : SELECTION ET VOTE

Chaque établissement participant fournira à l'organisateur un maximum de 1 (un) projet étudiant sélectionné par ses soins parmi ceux développés par des élèves inscrits dans leur établissement pendant l'année scolaire 2010-2011 et dans le cadre de leur scolarité.

Le Comité d'organisation sélectionnera les 5 meilleurs projets en compétition qui seront ensuite soumis au Jury.

Le Jury composé de professionnels désignera parmi les projets qui lui seront présentés le vainqueur du Prix Etudiant 2011. Le Jury se rassemblera entre la date de clôture des inscriptions (15 octobre 2011) et le 21 octobre 2011. Son vote est strictement privé et confidentiel.

Ce jury sera composé de personnalités du milieu des jeux vidéo et des nouvelles technologies. Sa composition sera rendue publique à l'issue de la période de traitement des jeux en compétition. Elle pourra être sujette à modification à tout moment.

Les résultats officiels seront annoncés le 21 ou 22 octobre 2011 au Parc des Expositions de Paris – Porte de Versailles.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les inscriptions sont effectuées par les établissements de formation ou un de leurs représentants.

Les dossier-projets devront être déposés ou expédiés en port payé à l'adresse suivante :

Games-Fed – Prix Etudiant

86, rue de Lille

75007 PARIS

Les dossier-projets devront parvenir complets (tels que décrit à l'Article 6) au plus tard le 15 octobre 2011, cachet de la poste faisant foi.

Pour faciliter la réception du projet dans de bonnes conditions et éviter un accident, le Comité d'organisation conseille aux participants de livrer le dossier en un seul envoi.

Attention :

- Seront refusés tous dossiers et projets incomplets ou ne répondant pas à la totalité des critères imposés par ce présent règlement à la date de clôture des inscriptions (15 octobre 2011).

- De même le Comité d'organisation se réserve le droit d'exclure les créations contraires à l'éthique de l'événement et de son jury ; en particulier tout projet à caractère pornographique, raciste, de grande violence ou portant atteinte à la dignité humaine.

ARTICLE 6 : DOSSIER-PROJET

Pour validation de la participation au Prix Etudiant du Jeu Vidéo 2011 les dossier-projets devront réunir chacun des éléments suivants :

- a. Le formulaire de participation qui vous est délivré (également disponible sur simple demande) : un formulaire par dossier-projet,
- b. CV et photocopie des cartes d'étudiant des participants élèves auteurs du projet,
- c. Maquette jouable du jeu vidéo. Au minimum un « niveau » complet jouable,
- d. Notice d'installation du jeu et configuration matérielle requise (préciser le type et la configuration de manette pour l'utilisation d'un modèle adaptable sur PC),
- e. Guide étape par étape de la démo ou du jeu ('walkthrough'),
- f. Tout élément logiciel complémentaire nécessaire au bon fonctionnement du jeu (par rapport à la plate-forme de jeu standard : PC-Windows, console de jeu...),
- g. Tout élément hardware nécessaire au bon fonctionnement du jeu (cet élément, s'il est novateur pourra rentrer en compte dans l'appréciation du jury),
- h. 5 visuels libres de droits au format image TIFF ou JPEG en 300 dpi, artworks et/ou captures d'écran, avec au minimum une capture d'écran,
- i. Présentation de(s) l'établissement(s) participant et des cursus représentés (plaquette, brochure) : une par dossier-projet.

Les projets devront être remis sous formats (CD, DVD, HD-DVD, Blu-ray, cartouche...) lisibles sur une version standard du support choisi, ou à défaut la plateforme devra être fournie avec le dossier-projet.

Attention à bien indiquer en évidence les coordonnées de la personne à contacter en priorité en cas de besoin concernant l'installation du jeu, son lancement et son bon fonctionnement.

Chaque dossier devra comporter les coordonnées postales complètes de l'établissement participant, ainsi que le numéro de téléphone et adresse email du responsable administratif de la participation des élèves à la compétition.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES PROJETS

Le Comité d'organisation recommande aux participants sélectionnés de fournir une vidéo de présentation, quelle qu'en soit la durée (5 minutes maximum), à usage de présentation du projet durant la cérémonie. Ce contenu vidéo est facultatif. Par défaut, les visuels fournis seront utilisés pour cette présentation. Des visuels supplémentaires peuvent être fournis à l'organisation du Prix Etudiant à cet effet.

Le fichier vidéo fourni devra être au format MPEG et être envoyé avant le 15 octobre 2011 inclus.

ARTICLE 8 : DROITS ET COMMUNICATION

Chaque participant déclare :

- être titulaire des droits patrimoniaux relatifs à son projet, ou a défaut être en mesure de présenter les autorisations express des ayants-droits dans le cadre de cette compétition,
- qu'il ne contrevient en rien aux droits d'auteur.

Games-Fed conserve la possibilité de présenter le projet réalisé, ainsi que des documents l'évoquant (images et vidéo fournies, photos, textes...) dans le cadre du Festival du Jeu Vidéo et du Prix Etudiant du Jeu Vidéo et d'événements liés à la promotion de Games-Fed en France et à l'étranger, pendant une période d'un an à compter de la fin du Prix Etudiant du Jeu Vidéo 2011.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Games-Fed ne peut en aucun cas être tenu responsable des avaries d'expédition, ni des éventuelles détériorations des supports, ainsi que de tout cas de force majeure entraînant l'annulation du Prix Etudiant.

Games-Fed se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la compétition sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants du Prix Etudiant.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la compétition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande de formulaire d'inscription, merci d'envoyer un message électronique à l'adresse suivante : py.nvetat@games-fed.com.